
PROCÈS-VERBAL DE LA 31^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS TENUE LE LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018, À 16 H

Présences :	Jaime Borja	Administrateur
	Patricia Bourgault	Administrateur
	Lane Chamberland	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre invité
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Marie-Paule Gendron	Membre observateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Marie-Claude Rodrigue	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absence motivée :	Caroline Germain	Administrateur
Invités :	Rémi Brassard	Directeur général adjoint - programmes sociaux et de réadaptation
	Robin-Marie Coleman	Directrice générale adjointe – programme santé physique générale et spécialisée
	Josée Paquette	Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général adjoint
	Roch Rousseau	Directeur des ressources financières et de la logistique par intérim
	Gina Bravo	Directrice intérimaire du Centre de recherche sur le vieillissement
	Amy Svolteis	Adjointe scientifique du Centre de recherche du CHUS
	Brigitte Guérin	Chercheuse au Centre de recherche du CHUS

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

M. Jacques Fortier, président, souhaite la bienvenue à toutes et à tous en cette 31^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. **Ouverture de la séance et constatation des présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions du public**
4. **Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 29^e séance ordinaire tenue le 12 novembre 2018**
 - 4.1 Suivi des recommandations des instances du conseil d'administration
 - 4.2 Dépôt du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et services aux usagers
5. **Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
6. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***
 - 6.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 6.2.1 Tableau de bord du plan annuel et de l'EGI 18-19 (P8)
 - 6.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 6.3.1 Démarche de surcapacité
 - 6.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
 - 6.5 **Intégrer la mission universitaire**
 - 6.5.1 Rapport annuel 2017-2018 du Centre de recherche sur le vieillissement
 - 6.5.2 Rapport annuel 2017-2018 du Centre de recherche du CHUS
7. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
 - 7.1 Comité de vigilance et de la qualité : 7 novembre 2018
 - 7.2 Comité de ressources humaines et des communications : 23 novembre 2018
 - 7.3 Comité des soins et services : 5 décembre 2018
 - 7.4 Comité de vérification et de suivi budgétaire : 29 novembre 2018
 - 7.5 Comité de gouvernance et d'éthique : 4 décembre 2018
8. **Agenda de consentement *POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***
 - 8.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.2 Annulation d'une résolution
 - 8.1.2 Chartes des comités du C.A., incluant les priorités
 - 8.1.3 Programme de formation 2018-19 des membres du C.A.
 - 8.1.4 Désignation de S. Tremblay au Regroupement estrien en développement social
 - 8.1.5 Exemption quant à la souscription par nos avocats au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
 - 8.1.6 Modification de la personne chargée de la conduite responsable en recherche au sein de notre établissement

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Équité interprogramme : principes généraux

8.4.2 Demande d'autorisation d'emprunt – Liquidités du fonds d'exploitation – Marge de crédit de 40 M\$

8.4.3 Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) 2017-2020 – volet équipement médical – année 2018-2019

8.4.4 Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) 2018-2021 – Volet équipement non médical et mobilier

8.4.5 Choix limite CNESSST

8.4.6 Permis d'exploitation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Démissions et nomination au sein du comité d'éthique de la recherche

8.5.2 Nominations de chercheurs réguliers au CRCHUS

9. Divers

10. Huis clos

10.1 Cadres supérieurs

10.2 Évaluation de la rencontre

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Des membres de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) sont présents pour la période des questions.

Une première question est soumise par Mme Laure Letarte-Lavoie concernant la coupure de poste de récréologue à l'Hôpital de jour du CHSLD Youville, qui constitue un poste essentiel pour l'intégration des aînés dans la communauté pour éviter une perte d'autonomie. L'APTS a le soutien d'organismes communautaires concernant l'importance du maintien de ce poste, dont une lettre lit aux membres. Pourquoi le CIUSSS de l'Estrie – CHUS fait fi des orientations ministérielles concernant le soutien aux personnes âgées en coupant le poste de récréologue à l'Hôpital de jour?

Mme Josée Paquette, directrice des ressources humaines, des affaires juridiques et des communications, répond à la question mentionnant que l'orientation prise par l'établissement vise à demeurer centré sur les besoins de la clientèle et de la population utilisant d'autres types d'emploi.

Une seconde question est posée par M. Emmanuel Breton concernant les orientations de l'établissement pour les techniciens de loisirs versus les éducateurs spécialisés afin d'offrir des soins plus individualisés? Il souhaite mieux comprendre l'alignement du CIUSSS concernant l'orientation entre les deux types d'emploi, considérant que les CHSLD sont des milieux de vie pour socialiser?

Mme Patricia Gauthier mentionne que la direction SAPA doit préciser le modèle qui sera mis en place et d'en faire la diffusion auprès des employés. M. Rémi Brassard constate les enjeux de communication et l'importance d'avoir les réponses pertinentes pour le personnel.

Et finalement, M. Emmanuel Breton fait part aux membres des règles pour la rémunération des superviseurs de stage dans plusieurs professions comme ergothérapeute, physiothérapeute, etc. Il explique que les professeurs de l'Université de Sherbrooke disposent d'une entente pour rémunérer les institutions pour les superviseurs de

stage d'un montant de 40 \$ (soit 20 \$ pour le superviseur et 20 \$ pour l'institution). Or, on lui a mentionné que les enveloppes étaient trop difficiles à gérer pour le CIUSSS et que seul le montant de 20 \$ était alloué au CIUSSS. Il demande si cette affirmation est vraie, et si oui, pourquoi cette décision?

Mme Patricia Gauthier rappelle l'historique de la fusion et des décisions prises concernant les revenus de stage. Il était souhaité d'harmoniser les pratiques dès la deuxième année, considérant qu'il y avait différents modèles dans les ex-établissements. Elle fait part de la complexité du dossier et de la décision d'une période de transition vers un nouveau modèle CIUSSS.

Mme Josée Paquette souligne que les orientations de M. Breton sont ceux préconisés par le CIUSSS. L'établissement souhaite devenir des champions de stage. Elle explique aussi l'encadrement du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport concernant les taux de revenus de stage. L'utilisation du 20 \$ doit servir à générer des leviers pour améliorer la supervision de stage. Toutefois, il reste beaucoup de travail à faire afin de mieux soutenir la supervision de stage.

4.0 Lecture, approbation et suivi du procès-verbal de la 30^e séance ordinaire tenue le 12 novembre 2018

Procès-verbal de la 30^e séance ordinaire tenue le 12 novembre 2018.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 NOVEMBRE 2018 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.

3.1 Suivi des recommandations des instances du conseil d'administration

Ce sujet est un point statutaire à l'ordre du jour afin de donner suite aux recommandations que les instances peuvent adresser au conseil d'administration.

3.2 Dépôt du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaires des soins et services aux usagers

La présidente-directrice générale mentionne le dépôt du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et services aux usagers, considérant que le document n'était pas disponible pour la dernière séance.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 13 novembre au 10 décembre 2018, a été transmis aux membres. La présidente-directrice générale résume les différentes activités ayant eu lieu et fait un retour sur certaines d'entre elles.

Le président mentionne le décès de M. Richard Royer, ancien président du C.A. du CHUS et administrateur. Il rend hommage à Mme Gendron, qui a reçu une distinction de la Chambre de commerce des Sources pour le maintien de la radio locale. Finalement, il annonce le décès de Dr François Lajoie, médecin examinateur CIUSSS de l'Estrie- CHUS.

6.0 Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Tableau de bord du plan annuel et de l'EGI 18-19 (P8)

Le Dr Stéphane Tremblay explique les faits saillants du tableau de bord du plan annuel ainsi que de l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019. Il rappelle les sept priorités organisationnelles et mentionne le suivi réalisé par les directions pour les indicateurs. Il ajoute que des indicateurs ont été peaufinés, à la suite d'expériences de pilotage, principalement au comité de direction. Sommairement, des 33 indicateurs choisis, 24 n'atteindront pas la cible, souvent identifié par le MSSS et difficilement atteignable, 6 indicateurs pourront être atteints et 3 n'ont pas de statut puisqu'ils ne sont pas mesurés.

On remarque des améliorations significatives pour les indicateurs des salles d'urgence, des soins à domicile, de l'hygiène des mains, des écarts au budget, de la planification de la MO. Il porte une attention spéciale pour les salles d'urgence, considérant que c'est la première fois que le réseau estrien atteint les cibles MSSS pour le taux d'occupation à l'urgence, dont les effets sont plus marqués à Granby et à La Pommeraie.

Toutefois, des dégradations sont remarquées pour les indicateurs du temps supplémentaires, de signalement à la Protection de la jeunesse, en chirurgie.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.3.1 Démarche de surcapacité

Mme Robin-Marie Coleman rappelle qu'une première démarche avait fait l'objet d'une présentation à la séance ordinaire d'octobre 2018 à Granby. La présentation vise à faire un état d'avancement des travaux, soit les constats et les principales pistes d'action.

Les membres se questionnent sur les connaissances de la population sur le fonctionnement des GMF et des autres alternatives possibles pour désengorger les urgences. Mme Coleman précise qu'effectivement des outils de communication devront être mieux utilisés pour bien informer la population.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.5 Intégrer la mission universitaire

6.5.1 Rapport annuel 2017-2018 du Centre de recherche sur le vieillissement

Mme Gina Bravo, directrice intérimaire du Centre de recherche sur le vieillissement, fait la présentation sommaire du rapport annuel du Centre de recherche sur le vieillissement pour l'année 2017-2018. Les membres prennent acte du rapport.

6.5.2 Rapport annuel 2017-2018 du Centre de recherche du CHUS

Mme Amy Svolteis, adjointe scientifique du Centre de recherche du CHUS, accompagnée de Dre Brigitte Guérin, chercheuse, font la présentation sommaire du rapport annuel du Centre de recherche du CHUS pour l'année 2017-2018. Les membres prennent acte du rapport.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

7.1 Comité de vigilance et de la qualité : 7 novembre 2018

Mme Micheline Richer explique aux membres les points importants de l'ordre du jour de la dernière rencontre du comité, soit la cible d'hygiène des mains et le plan d'action, la recommandation de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services concernant Val-du-Lac et la présentation de la formation sur la compassion

7.2 Comité de ressources humaines et des communications : 23 novembre 2018

Mme Diane Gingras expose les points importants de l'ordre du jour de la dernière rencontre du comité, soit l'accueil des deux nouveaux directeurs adjoints, la santé globale des ressources humaines, l'amélioration des indicateurs de communication et les inscriptions au programme de relève des cadres.

7.3 Comité sur les soins et services : 5 décembre 2018

M. André Forest tient à souligner le travail de réflexion et d'évaluation des gestionnaires. Les membres du comité sont rassurés des suivis qui y sont amenés.

7.4 Comité de vérification et de suivi budgétaire : 29 novembre 2018

M. Jacques Fortier mentionne les principaux points discutés à la dernière rencontre du comité, soit les résultats P7, le projet du site Val-du-Lac et l'équité interprogramme.

7.5 Comité de gouvernance et d'éthique : 4 novembre 2018

Mme Rachel Hunting présente aux membres les points importants du compte rendu de la dernière rencontre du comité, principalement le bilan de la séance publique du 12 novembre 2018. Les commentaires sont positifs, mais la participation doit être améliorée, en ayant plus de sites. Il est aussi souhaité de ne pas avoir de séance ordinaire avant pour répartir les membres du C.A. sur le territoire.

8.0 Agenda de consentement POUR ET AVEC L'USAGER, SES PROCHES ET LA POPULATION

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTIONS: CA-3022 - 2018-12-10 à CA-3034 - 2018-12-10

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

8.1.1.2 Annulation d'une résolution

Mme Patricia Gauthier explique l'annulation de la résolution CA-2927 - 2018-10-18 à la suite de la décision du Dr Bernard Coll de reporter sa retraite en décembre 2019.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3035 - 2018-12-10

Relative à l'annulation de la résolution CA-2921 - 2018-10-18 concernant la retraite du Dr Bernard Coll

- CONSIDÉRANT :**
- que le changement de date concernant la retraite du Dr Bernard Coll pour le 31 décembre 2019;
 - que le conseil d'administration avait émis une résolution le 18 octobre 2018 concernant le départ à la retraite de Dr Coll;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ANNULER : la résolution no CA-2921 – 2018-10-18 concernant la retraite du Dr Bernard Coll, prévue le 31 décembre 2018.

8.1.2 Chartes des comités du C.A., incluant les priorités

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3036 - 2018-12-10

Relative à l'adoption des chartes des comités du C.A., incluant les priorités

- CONSIDÉRANT :**
- les dispositions législatives de la LSSSS en lien avec les comités du conseil d'administration;
 - le projet-type de règlement de régie interne du conseil d'administration qui a un caractère prescriptif;
 - la possibilité d'ajuster le mandat des comités afin de bien répondre aux besoins du conseil d'administration;
 - les mandats confiés par le conseil d'administration aux différents comités;
 - la possibilité des comités de recommander au conseil d'administration de modification à la présidence d'un comité;
 - la nécessité d'ajuster la composition du comité de vérification et de suivi budgétaire
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la charte des comités du conseil d'administration comprenant les éléments suivants;
- les mandats tels que présentés aux chartes des comités;
 - les règles de fonctionnement telles que présentées aux chartes des comités;
 - les priorités telles que présentées dans les chartes.

- D'ADOPTER :** la modification à la composition du comité de vérification et de suivi budgétaire en nommant M. Patrice Lamarre invité permanent et M. Jaime Borja membre du comité pour un mandat d'un an.

- D'APPROUVER :** la présidence de M. Lane Chamberland pour un mandat de un (1) an au comité de vérification et de suivi budgétaire.

8.1.3 Programme de formation 2018-19 des membres du C.A.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3037 - 2018-12-110

Relative à l'adoption du programme de formation 2018-19 des membres du C.A.

- CONSIDÉRANT :**
- le mandat du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la nécessité dans le cadre du processus d'agrément et des normes de gouvernance que les membres du conseil d'administration aient un plan de formation et de développement de leurs compétences;
 - le plan d'amélioration de la qualité pour les normes de gouvernance recommandé au conseil d'administration;
 - l'arrivée de nouveaux membres au sein du conseil d'administration;
 - l'analyse des résultats des sondages annuels de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan de formation 2018-2019 des membres du conseil d'administration.

8.1.4 Désignation de S. Tremblay au Regroupement estrien en développement social

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3038 - 2018-12-10

Relative à l'appel de nomination des membres au premier conseil d'administration du réseau estrien en développement social

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est membre du Réseau estrien en développement social;
 - que Stéphane Tremblay détient des fonctions décisionnelles au sein de l'établissement comme PDGA;
 - que Stéphane Tremblay a été élu comme représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à l'assemblée de fondation du Réseau estrien en développement social le 30 novembre dernier;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de Stéphane Tremblay, président-directeur général adjoint, comme représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration du Réseau estrien en développement social.

8.1.5 Exemption quant à la souscription par nos avocats au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3039 - 2018-12-10

Relative à l'exemption quant à la souscription par nos avocats au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

CONSIDÉRANT :

- le Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec; insérer ici un considérant;
- qu'un avocat n'est pas tenu de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec s'il est au service exclusif d'un CIUSSS, et ce, à partir du 1^{er} avril 2015;
- l'embauche de deux nouvelles avocates, qui sont à l'emploi exclusif du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
- la demande des avocats au service exclusif du CIUSSS de l'Estrie - CHUS d'être exemptés de l'obligation de souscrire audit Fonds;
- la directive du Barreau du Québec à l'effet qu'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS doit confirmer que les avocats sont effectivement à l'emploi exclusif du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et que l'établissement se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces avocats dans l'exercice de leurs fonctions;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE CONFIRMER :

au Barreau du Québec que les avocates mentionnées ci-dessous sont effectivement à l'emploi exclusif de l'établissement :

- Me Marie-Hélène Gauthier
- Me Johanne Obas

et que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces avocates dans l'exercice de leurs fonctions.

8.1.6 Modification de la personne chargée de la conduite responsable en recherche au sein de notre établissement

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3040 - 2018-12-10

Relative à la modification de la personne chargée de la conduite responsable en recherche au sein de l'établissement

- CONSIDÉRANT :**
- la Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec;
 - la Politique sur l'intégrité en recherche du CIUSSS de l'Estrie – CHUS adoptée par son conseil d'administration le 16 février 2017;
 - qu'une personne doit être mandatée comme personne chargée de la conduite responsable en recherche;
 - que cette personne doit être un cadre supérieur du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ayant une indépendance et une autonomie décisionnelle suffisante;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE MANDATER : madame Joanne Roberts, directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, pour agir comme la personne chargée de la conduite responsable en recherche.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Équité interprogramme : principes directeurs

Aucune résolution n'est nécessaire pour ce sujet.

8.4.2 Demande d'autorisation d'emprunt – Liquidités du fonds d'exploitation – Marge de crédit de 40 M\$

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3041 - 2018-12-10

Relative à l'autorisation d'emprunt – liquidités au fonds d'exploitation – marge de crédit

- CONSIDÉRANT :**
- qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidités de l'établissement (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke) jusqu'au 20 juillet 2019;
 - que notre déficit cumulé au 31 mars 2018 est de 30 785 887 \$;
 - que les prévisions budgétaires pour l'année 2018-2019 sont de 0 \$;
 - que notre budget de caisse prévoit un découvert bancaire variant jusqu'à 40 532 779 \$;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DEMANDER : au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 40 500 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 20 juillet 2019.

8.4.3 Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) 2017-2020 – volet équipement médical – année 2018-2019

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3042 - 2018-12-10

Relative à l'adoption du plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) 2017-2020 – volet équipement médical – année 2018-2019

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a annoncé l'enveloppe budgétaire 2018-2019 relative au maintien de l'équipement médical;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit déposer au MSSS un plan triennal de conservation de l'équipement médical;
 - que le PCEM – volet équipement médical doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;
 - que les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire ont eu accès à la répartition proposée de l'enveloppe budgétaire 2018-2019 du PCEM – volet équipement médical, aux listes détaillées des équipements dont le rehaussement ou le remplacement est proposé, et ont procédé à l'analyse et recommandent la répartition proposée;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan de conservation 2018-2019 de l'équipement et du mobilier – volet équipement médical;

D'AUTORISER : la direction des ressources informationnelles et des technologies à y apporter les ajustements requis en cours d'année, dans le respect des règles en vigueur.

8.4.4 Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) 2018-2021 – volet équipement non médical et mobilier

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3043 - 2018-12-10

Relative à l'adoption du plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) 2018-2021 – volet équipement non médical et mobilier

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a annoncé et réparti l'enveloppe budgétaire 2018-2021 relative au maintien de l'équipement non médical et mobilier;
 - que le PCEM – Volet équipement non médical et mobilier doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit inscrire les projets de remplacement de l'équipement non médical et mobilier dans Actifs+Réseau ainsi que les informations relatives à la résolution de son conseil d'administration;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan de conservation de l'équipement et du mobilier 2018-2021 – volet équipement non médical et mobilier;

D'AUTORISER : la direction des services techniques à y apporter les ajustements requis en cours d'année dans le respect des règles en vigueur.

8.4.5 Choix de la limite de la CNESSST pour l'année 2019

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3044 - 2018-12-10

Relative au choix de la limite de la CNESSST pour l'année 2019

- CONSIDÉRANT :**
- les recommandations de la firme Morneau Shepell;
 - les recommandations de la Direction des ressources financières et logistique;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité ressources humaines et communications du Conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le directeur des ressources financières et de la logistique et la directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques à recommander, pour et au nom de l'établissement, une limite équivalente à 9 fois le salaire maximum assurable pour l'année 2019 auprès de la CNESSST.

8.4.6 Permis d'exploitation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3045 - 2018-12-10

Relative à la modification au permis d'exploitation de l'établissement pour l'ouverture d'une nouvelle installation au 1095 Belvédère Sud

- CONSIDÉRANT :**
- que le Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (CSSS-IUGS) constitué par la Loi concernant « Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke et sa version Sherbrooke Geriatric University Institute », entrée en vigueur le 17 décembre 2004;
 - qu'en vertu de l'article 5 et de l'annexe I de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), le CSSS-IUGS est administré par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que le MSSS a autorisé le CSSS-IUGS à acquérir l'immeuble situé au 1095 Belvédère Sud à Sherbrooke en novembre 2014;
 - que les travaux d'aménagement du site prendront fin en décembre 2018 et que le déménagement des activités dans cet immeuble est prévu dès le 13 janvier 2019;
 - que la dénomination de l'installation doit être en conformité du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux du Ministère;
 - que des services de CLSC, incluant des soins infirmiers courants, de même que des services de planning seront offerts à cette installation;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
 - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
 - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
 - que le CSSS-IUGS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DEMANDER : à la ministre de la Santé et des Services sociaux d'ajouter une installation au permis d'exploitation du CSSS-IUGS, avec les missions CLSC et centre hospitalier de soins généraux et spécialisés et de lui octroyer la dénomination suivante : CLSC et centre de services ambulatoires Belvédère;

DE S'ENGAGER : à ce que le CSSS-IUGS affiche, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'AUTORISER : Patricia Gauthier, présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour et au nom du CSSS-IUGS à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Démissions et nomination au sein du comité d'éthique de la recherche

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3046 - 2018-12-10

Relative à la démission de Marie-Pierre Rousseau comme membre du CÉR

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECEVOIR : la démission de Marie-Pierre Rousseau au sein du comité d'éthique de la recherche, à compter du 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION : CA-3047 - 2018-12-10

Relative à la démission de Marie-George Naud comme membre du CÉR

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECEVOIR : la démission de Marie-George Naud au sein du comité d'éthique de la recherche, à compter du 5 novembre 2018.

RÉSOLUTION : CA-3048 - 2018-12-10

Relative à la nomination de Roxanne Bournival comme membre du CÉR

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Roxanne Bournival comme représentante scientifique (pharmacienne) au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, et ce pour une période de 3 ans, du 10 décembre 2018 au 10 décembre 2021.

8.5.2 Nominations de chercheurs réguliers au CRCHUS

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3049 - 2018-12-10

Relative à la nomination de Denis Blondin et Félix Camirand Lemyre à titre de chercheurs réguliers du CRCHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout de nouveaux chercheurs doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - que la nomination des nouveaux chercheurs a été adopté par le Conseil scientifique du Centre de recherche CHUS;
 - l'analyse effectuée par les membres du Comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du Comité sur la mission universitaire;;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Denis Blondin et M. Félix Camirand Lemyre comme chercheur régulier du Centre de recherche du CHUS.

9.0 Divers

Aucun point n'est présenté dans cette section.

10.0 Huis clos

10.1 Cadres supérieurs

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-3050 - 2018-12-10

Relative à la nomination intérimaire de Mme Stéphanie McMahon, actuellement directrice adjointe à l'administration de la coordination de la mission universitaire, à titre de directrice administrative à la coordination de la mission universitaire

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur administratif à la coordination de la mission universitaire;
 - L'absence temporaire et indéterminée du titulaire du poste;
 - la recommandation du comité de la direction générale pour la nomination intérimaire dans ce poste de directeur;
 - les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER: de façon intérimaire Mme Stéphanie McMahon à titre de directrice administrative à la coordination de la mission universitaire, pour une période indéterminée.

10.2 Évaluation de la rencontre

Un formulaire d'autoévaluation a été remis aux membres en début de rencontre afin qu'ils puissent transmettre leurs commentaires au président et à la secrétaire.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance ordinaire est levée à 18 h 26.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire